RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

2e ÉDITION – 4 OCTOBRE 2026 – COQUELLES

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 1 – Organisation

La Corrida du Tunnelier est organisée par le Blanc Nez Triathlon à Coquelles. L'organisateur peut modifier les horaires, le parcours ou annuler tout ou partie de la manifestation si la sécurité des participants l'exige.

ARTICLE 2 – Épreuves

Les distances, horaires, catégories et années de naissance sont celles publiées par l'organisation. Le tableau des courses fait partie intégrante du présent règlement.

Courses	Années de naissance / catégories	Distance prévues
baby	2021-2023	400 m
Eveils	2018-2020	800 m
Pupilles	2016-2017	1500m
Benjamins / benjamines	2014-2015	3000m
Minimes	2012-2013	3000 m
Cadets	2010-2011	3000m
Apéro run	Ouvert à tous	1 ou 2 boucles de 3000m
Marche	Ouvert à tous	5km
Corrida	A partir de la catégorie Juniors	10km

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

PODIUMS ET RECOMPENSES :

Récompenses non cumulables. Le 1er Homme et Femme ne peuvent pas prétendre au podium dans leur catégorie. Le second et la seconde seront alors récompensés

COURSE	CATEGORIE	FEMME	HOMME
Course 3000	**1er Benjamin**	10 euros en bon d'achat Tour de cou BNT	10 euros en bon d'achat Tour de cou BNT
	2ème Benjamin	5 euros en bon d'achat Tour de cou BNT	5 euros en bon d'achat Tour de cou BNT
	3ème Benjamin	Tour de cou BNT	Tour de cou BNT
	1er Minime	10 euros en bon d'achat Tour de cou BNT	10 euros en bon d'achat Tour de cou BNT
	2ème Minime	5 euros en bon d'achat Tour de cou BNT	5 euros en bon d'achat Tour de cou BNT
	3ème Minime	Tour de cou BNT	Tour de cou BNT

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

Course 10 K : Attention - récompenses non cumulables	**1er SCRATCH**	Bon d'achat 25 euros aux Foulées + 25 euros chez Captain vélo	Bon d'achat 25 euros aux Foulées + 25 euros chez Captain vélo
	2ème SCRATCH	Bon d'achat 15 euros aux Foulées + 15 euros chez Captain vélo	Bon d'achat 15 euros aux Foulées + 15 euros chez Captain vélo
	3ème SCRATCH	Bon d'achat 10 euros aux Foulées + 10 euros chez Captain vélo	Bon d'achat 10 euros aux Foulées + 10 euros chez Captain vélo
	Cadet 1er	Bon d'achat de 10 euros chez Captain Vélo	Bon d'achat de 10 euros chez Captain Vélo
	Junior 1er	Bon d'achat de 10 euros chez Captain Vélo	Bon d'achat de 10 euros chez Captain Vélo
	Senior 1er	Lot d'une valeur approximative de 10€	Lot d'une valeur approximative de 10€

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

	Master 1er	Lot d'une valeur approximative de 10€	Lot d'une valeur approximative de 10€

ARTICLE 3 – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme Adeorun.

Pour participer aux épreuves chronométrées, chaque concurrent majeur devra présenter :
• soit une licence FFA Compétition en cours de validité ;
• soit une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) valide à la date de l'épreuve.

Pour les participants mineurs, les dispositions réglementaires en vigueur (questionnaire de santé, certificat médical si nécessaire et autorisation parentale) s'appliquent.

Les épreuves Marche et Apéro Run (Family Pub) sont ouvertes à tous et ne nécessitent ni PPS ni licence FFA.

ARTICLE 4 – Dossards

Le retrait des dossards est effectué le jour de la course.
Le dossard est personnel, incessible, non échangeable et doit être porté sur la poitrine, visible, non plié et non masqué.
Tout dossard cédé à un tiers entraînera la disqualification des personnes concernées.

Les concurrents porteront à un pied la puce fournie par l'organisation à rendre impérativement à l'organisation même en cas d'abandon sous peine de facturation de 5€.

Toute participation à une épreuve est strictement réservée aux personnes régulièrement inscrites. Toute personne prenant le départ sans être inscrite et sans figurer sur la liste officielle des participants engage sa seule responsabilité. L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages qu'elle pourrait subir ou causer à des tiers et ne pourra lui garantir aucune couverture assurantielle.

ARTICLE 5 – Déroulement

Les concurrents doivent respecter le parcours balisé ainsi que les consignes des bénévoles, signaleurs et de la direction de course.
Les accompagnateurs à vélo, rollers, trottinettes ou avec un animal ne sont pas autorisés.
Les participants s'engagent à respecter les autres concurrents, les bénévoles, les riverains et

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

l'environnement.
Tout abandon devra être signalé à un membre de l'organisation.

ARTICLE 6 – Sécurité

Une assistance médicale est présente pendant toute la manifestation.
Les secouristes et le médecin de l'épreuve sont seuls habilités à décider de l'arrêt ou de l'évacuation d'un concurrent.
L'organisation peut arrêter un participant si son état de santé ou son allure compromet sa sécurité ou celle du dispositif.

ARTICLE 7 – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Chronopale.
Toute fraude, échange de dossard ou raccourci entraînera une disqualification.
Les résultats officiels seront publiés sur le site de Chronopale.
Toute réclamation devra être déposée dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats.

ARTICLE 8 – Responsabilité et assurances

Chaque participant prend le départ sous son entière responsabilité.
L'organisateur est couvert par une assurance multirisque .
Les participants sont invités à vérifier qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident.
Les objets personnels, vêtements et effets déposés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 9 – Ravitaillement

Le ravitaillement d'arrivée est réservé aux participants.
Les gobelets et déchets devront être déposés dans les zones prévues à cet effet.
Une barrière horaire pourra être appliquée sur le 10 km afin de garantir la sécurité du dispositif.

ARTICLE 10 – Récompenses

Les récompenses sont attribuées selon les catégories annoncées par l'organisation.
Sauf mention contraire, elles ne sont pas cumulables.
Les récompenses devront être retirées le jour même.

ARTICLE 11 – Droit à l'image et RGPD

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'utilisation de son image, de sa voix et de son nom pour les supports de communication de l'épreuve.

RÈGLEMENT DE LA CORRIDA, LA COURSE DU TUNNELIER

Les données personnelles sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation de la manifestation, conformément au RGPD.

ARTICLE 12 – Annulation / Force majeure

En cas de force majeure, d'intempéries, de décision préfectorale ou municipale, ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation pourra modifier le parcours, retarder les départs ou annuler l'épreuve.

Les modalités de remboursement applicables seront celles précisées lors de l'inscription.

Adeorun propose en option une adhésion à une assurance (9% du prix de l'inscription) à tout coureur.

ARTICLE 13 – Acceptation du règlement

L'inscription implique l'acceptation intégrale du présent règlement.
Tout cas non prévu sera tranché sans appel par le directeur de course.